



Saint-Pierre le 18 septembre 2009.

**Monsieur le Procureur de la République
Palais de Justice**

SAINT-PIERRE

Monsieur le Procureur,

Dans le cadre du jugement rendu par le Tribunal de Première Instance en date du 21 avril 2009, actant la reprise de la société des pêches de l'Archipel « Interpêche » par la société Louisbourg Seafood Ltd, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

Lors de la séance officielle du 17 septembre 2009, le Conseil territorial a voté quatre délibérations qui concernent directement le dossier de la reprise de la société « Interpêche ». Vous trouverez en copie les 4 délibérations en question, ainsi que les rapports de présentation.

Nous désirons savoir si ces délibérations sont conformes au jugement du 21 avril, et si - au-delà d'être à nos yeux une gabegie pour les finances de Collectivité - elles ne revêtent pas un caractère irrégulier.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Procureur, en l'expression de notre considération distinguée.

**Annick GIRARDIN
Conseiller territorial**

**Yannick CAMBRAY
Conseiller territorial**